

Publication d'informations SFDR – Template Arts. 3 et 4 Publications d'informations

Introduction

L'Union européenne a lancé un plan d'action ambitieux en faveur du développement durable afin de soutenir la réalisation des objectifs du 'Green Deal' européen en canalisant les investissements privés dans la transition vers une économie neutre sur le plan climatique, résistante au changement climatique, économe en ressources et juste.

Dans le cadre de ce plan d'action, le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après, le 'SFDR') a été promulgué en novembre 2019. Il introduit de nouvelles règles sur les informations à fournir concernant les investissements durables et les risques de durabilité, qui sont applicables à partir du 10 mars 2021.

Ce document fournit les informations au niveau de l'entité relatives aux politiques de risques en matière de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité requises en vertu des articles 3 et 4 du SFDR au 10 mars 2021.

Aux fins du SFDR, on entend par 'risques en matière de durabilité' un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement, et par 'facteurs de durabilité' les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et actes de corruption. Les 'principales incidences négatives' ou 'PIN' se réfèrent aux incidences des décisions d'investissement qui ont des effets négatifs importants sur l'un des facteurs de durabilité susmentionnés.

Champ d'application du présent document

Les informations fournies dans ce document concernent AXA Belgium qui, en tant qu'acteur des marchés financiers, est soumis aux exigences en matière de publication d'informations du SFDR.

AXA Belgium, en tant que membre du Groupe AXA, adhère à un ensemble global de politiques et de processus d'investissement, qui vise à assurer une approche cohérente sur l'intégration des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance ('ESG').

Approche d'AXA Belgium en matière d'investissement responsable

AXA Belgium s'est engagée dans l'investissement responsable depuis 2007 et estime qu'être une compagnie d'assurance responsable est crucial pour notre succès à long terme. Nous pensons que les facteurs ESG peuvent influencer non seulement les portefeuilles d'investissement à travers les classes d'actifs, les secteurs, les entreprises et les régions, mais aussi toute une série d'intérêts touchant les clients et les autres parties prenantes.

Notre philosophie d'investissement est fondée sur la conviction que les questions relatives aux facteurs de durabilité sont et resteront une préoccupation majeure pour les années à venir. Nous pensons que la combinaison de 'facteurs non financiers' fondamentaux et de critères financiers traditionnels nous aidera à constituer des portefeuilles plus stables et plus performants à long terme. L'approche non financière est devenue une nécessité à plus d'un titre :

1. elle permet de retirer des entreprises ou des actifs sous-jacents des portefeuilles lorsqu'ils entraînent une exposition à des niveaux élevés de risque ESG, ce qui, en fin de compte, affecterait les performances financières ;
2. elle se concentre sur les entreprises qui ont mis en œuvre les meilleures pratiques en matière de gestion de leurs incidences environnementales, de gouvernance et de pratiques sociales et dont les pratiques responsables les rendent, à notre avis, mieux préparées à relever les grands défis de l'avenir ; et
3. elle permet d'améliorer les performances grâce à un dialogue actif avec les entreprises sur la gestion des préoccupations ESG en matière d'investissements et la limitation de l'exposition de nos clients au risque de réputation.

Double importance relative des facteurs ESG

Comme le souligne la Directive sur la publication d'informations non financières (2014/95/UE), un grand nombre de facteurs ESG peuvent être analysés sous deux angles complémentaires :

- l'incidence sur le développement, les performances ou la position d'une entreprise, ainsi que la valeur financière d'un investissement, au sens large (c'est-à-dire l'importance relative 'financière') ;
- les incidences externes des activités de l'entreprise ou de l'investissement sur les facteurs ESG (c'est-à-dire l'importance relative 'environnementale, sociale et de gouvernance').

Les politiques et processus d'investissement responsable du groupe AXA, auxquels adhère AXA Belgium, répondent à ces deux incidences.

Risque de durabilité : Notre approche

Politiques d'exclusion et notation ESG

Pour chacun des portefeuilles qu'elle gère, AXA Belgium utilise une approche des risques de durabilité qui découle de l'intégration des critères ESG dans les processus de recherche et d'investissement du groupe AXA. Elle a mis en place un cadre pour intégrer les risques de durabilité dans les décisions en matière d'investissement basées sur des facteurs de durabilité qui s'appuie notamment sur :

- les politiques d'exclusion sectorielles et normatives ; et
- les méthodologies de notation ESG qui sont la propriété du Groupe AXA.

Ces politiques et méthodologies sont décrites plus en détail ci-dessous. Nous pensons qu'elles contribuent à la gestion des risques de durabilité de deux manières complémentaires :

- les politiques d'exclusion visent à exclure tout actif exposé aux risques de durabilité les plus graves identifiés au cours de notre processus de décision en matière d'investissement ;
- l'utilisation des scores ESG dans le processus de décision en matière d'investissement permet de se concentrer sur les actifs ayant une meilleure performance ESG globale et des risques de durabilité plus faibles.

En complément de ces approches globales, le Groupe AXA a intégré des évaluations spécifiques du risque de durabilité dans ses processus d'investissement pour certaines classes d'actifs pour lesquelles

il n'existe pas de données de marché ou de méthodologies de notation ESG spécifiques, comme par exemple dans certaines classes d'actifs non cotées.

Politiques d'exclusion sectorielle

Les politiques d'exclusion sectorielle sont l'un des piliers de l'approche d'AXA Belgium en matière de risques de durabilité et de PIN. Les listes d'exclusion sont basées sur des données fournies par des fournisseurs tiers et visent à permettre à AXA Belgium d'exclure de ses investissements envisagés les actifs exposés à des risques significatifs de durabilité ou qui peuvent avoir une incidence négative importante sur les facteurs de durabilité.

Nos politiques d'exclusion sectorielle sont axées sur les facteurs ESG suivants, tels que déterminés par le Groupe AXA :

- **E**: climat (extraction de charbon et production d'énergie à base de charbon ; production de sables bitumineux et oléoducs liés aux sables bitumineux), biodiversité (production d'huile de palme) ou produits de base (dérivés de produits alimentaires) ;
- **S**: santé (fabrication de tabac) et droits de l'homme (fabrication d'armes controversées ; violation du PMNU) ;
- **G**: éthique professionnelle (violation du Pacte mondial des Nations unies).

Vous trouverez plus de détails sur ces politiques d'exclusion et leur champ d'application dans la section dédiée du site web du Groupe AXA : <https://www.axa.com/>

Méthodologies pour les politiques d'exclusion et notation ESG

L'un des défis auxquels sont confrontés les acteurs des marchés financiers lorsqu'ils intègrent les risques de durabilité ou les PIN dans leur processus d'investissement est la disponibilité limitée des données pertinentes à cette fin : ces données ne sont pas encore systématiquement publiées par les émetteurs ou, lorsqu'elles le sont, elles peuvent être incomplètes ou suivre des méthodologies différentes. La plupart des informations utilisées pour établir les listes d'exclusion ou déterminer les facteurs ESG sont basées sur des données historiques, qui peuvent ne pas être complètes ou précises ou qui peuvent ne pas refléter entièrement les performances ESG futures ou les risques des investissements.

Les méthodologies du Groupe AXA pour les politiques d'exclusion et les notations ESG auxquelles adhère AXA Belgium sont régulièrement mises à jour pour tenir compte des changements dans la disponibilité des données ou des méthodologies utilisées par les émetteurs pour publier des informations liées à l'ESG, mais il n'y a aucune garantie que ces méthodologies ESG parviendront à englober tous les facteurs ESG.

Pour les **émetteurs de sociétés cotées**, le Groupe AXA utilise des données ESG brutes sur les sociétés/pays provenant de fournisseurs de recherche ESG et couvre plus de 8.500 sociétés et 100 pays avec un système de notation quantitative, qui fournit à chaque société/pays une échelle de notation de 0 à 10.

Pour les **émetteurs souverains**, le groupe AXA s'appuie sur des indicateurs ESG publiés par des sources internationales reconnues. On distingue deux groupes de pays : les pays matures et les pays en progression. Les piliers ESG sont utilisés pour ces deux groupes, mais aussi des indicateurs spécifiques, considérant le niveau de développement socio-économique de ces pays.

Pour les classes d'actifs alternatifs, un ensemble spécifique de méthodologies a été développé en utilisant des évaluations à la fois quantitatives et qualitatives pour des classes d'actifs qui sont souvent confrontées à un manque important de données fiables, accessibles et pertinentes sur bon nombre de nos marchés.

Ces méthodologies comprennent (i) l'évaluation du risque de durabilité dans toutes les classes d'actifs, et/ou (ii) l'utilisation de méthodologies ESG exclusives (y compris la notation ESG ou la surveillance des facteurs ESG) pour certaines classes d'actifs alternatives.

Dans de nombreux cas, ces méthodologies de notation ESG ne constituent qu'une partie d'une évaluation plus large des risques de durabilité pour un investissement donné.

Principales Incidences Négatives (PIN)

Identification et hiérarchisation des PIN

Dans l'optique de la double importance relative, AXA Belgium, qui adhère au cadre du Groupe AXA, utilise les exclusions sectorielles et les méthodologies de notation ESG susmentionnées pour déterminer les PIN de ses investissements.

Les exclusions sectorielles sont liées à des secteurs industriels spécifiques qui ont été identifiés comme ayant certaines des PIN les plus graves, comme l'impact de l'huile de palme sur la biodiversité, ou du charbon et des sables bitumineux sur les émissions de carbone. Ces exclusions sectorielles représentent la plus haute priorité pour éviter les PIN.

Les PIN sont généralement identifiées et évaluées par le biais de facteurs ESG tels que les émissions de carbone ou les droits de l'homme et du travail. Le Groupe AXA collecte des données relatives à ces facteurs ESG auprès d'une sélection de fournisseurs de données et de sources de données publiques, les analyse et les consolide selon la méthodologie exclusive du Groupe AXA en un 'score ESG' standardisé pour chaque émetteur (entreprise ou souverain).

Pour les entreprises émettrices, le Groupe AXA tient également compte des controverses, qui reflètent également les événements dans lesquels l'émetteur a eu une incidence négative importante sur les facteurs de durabilité, sociaux ou de gouvernance. Les controverses les plus importantes entraînent automatiquement un score ESG inférieur.

Cette méthodologie exclusive de 'score ESG' est appliquée par le Groupe AXA afin de permettre une hiérarchisation des PIN qui soit pertinente pour chaque secteur industriel et pour chaque classe d'actifs. La liste des facteurs ESG, la source des données, la matrice de pondération sont périodiquement révisées afin de refléter au mieux l'analyse du Groupe AXA sur les priorités des PIN et la qualité ESG des émetteurs. Cependant, le processus de modélisation ESG appliqué par le gestionnaire d'investissement est complexe et implique une recherche et une modélisation intégrant l'incertitude.

Le Groupe AXA s'appuie également sur des informations historiques et des données collectées auprès de fournisseurs de données tiers qui peuvent s'avérer incorrectes ou incomplètes.

Bien qu'un processus rigoureux de sélection de ces fournisseurs tiers soit appliqué afin de fournir des niveaux de surveillance appropriés, ses processus et sa méthodologie ESG exclusive peuvent ne pas nécessairement couvrir tous les risques ESG et, par conséquent, l'évaluation par le Groupe AXA des

PIN sur le rendement du produit peut ne pas être précise ou des événements de durabilité imprévus pourraient affecter négativement la performance du portefeuille.

Description des PIN et plans d'action

Le Groupe AXA a élaboré plusieurs cadres, auxquels AXA Belgium adhère, visant à saisir les PIN pertinentes pour chaque grand type d'émetteurs.

Le Groupe AXA surveille chaque année le score global ESG et les émissions de CO2 de ses participations mondiales, ainsi qu'une sélection d'indicateurs liés au climat.

En 2019, le Groupe AXA a rejoint la 'Net Zero Asset Owner Alliance', une coalition d'investisseurs institutionnels qui se sont engagés à faire passer leurs investissements à des émissions de gaz à effet de serre 'Net Zero' d'ici 2050 afin d'aligner leurs portefeuilles sur une trajectoire de 1,5°C.

Adhésion à des codes relatifs à un comportement responsable des entreprises

AXA Belgium fait partie du Groupe AXA qui est signataire des codes suivants :

- Pacte mondial des Nations unies.